

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

**Arrêté du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat**

NOR : TFPX2234445A

La Première ministre, le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 modifié portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Après le tableau de l'annexe 5 de l'arrêté du 9 mars 2022 susvisé, il est ajouté une annexe 6 :

« ANNEXE 6

« LISTE DES SERVICES RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER DÉROGEANT À L'UTILISATION DU VOTE ÉLECTRONIQUE LORS DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL

« Les opérations de vote prévues pour les comités sociaux d'administration des directions départementales interministérielles créés en application du premier alinéa du II de l'article 5 du décret du 20 novembre 2020 susvisé se déroulent au moyen du vote à l'urne à titre exclusif. »

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 novembre 2022.

*La Première ministre,*  
Pour la Première ministre et par délégation :  
*La secrétaire générale du Gouvernement,*  
C. LANDAIS

*Le ministre de la transformation  
et de la fonction publiques,*  
STANISLAS GUERINI

*Le ministre de l'intérieur  
et des outre-mer,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice des ressources humaines,*  
L. MEZIN